

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	2 janvier 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	31	N° de la délibération	27. CA 2023 01 10
Représentés	3	Objet	Maintien du RIFSEEP des agents publics de Vannes Golfe Habitat et de Lorient Habitat transférés à Morbihan Habitat au 1er janvier 2023
Votants	34		
Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Péristyle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.			

Participants (31) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2), M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERZ, , Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, , M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLU, Mme Hélène LE GALL.

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERZ), M. Philippe LE RAY (pouvoir à M. JAGOUDET).

Excusée (1) : Mme Marie-Jo LE BRETON.

Les Directions de Vannes Golfe Habitat, Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat ont annoncé en 2021 lors de différentes réunions ordinaires du Comité Social et Economique (CSE) de chaque entité un projet de fusion des trois Offices Publics de l'Habitat et leur sortie de la Société de Coordination Morbihan Habitat.

Les CSE des trois OPH ont rendu un avis favorable à ces projets.

Du fait de ce projet de fusion, les régimes indemnitaires tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP déterminé par groupe de fonction) et en vigueur au sein de Vannes Golfe Habitat et de Lorient Habitat sont mis en cause.

Dans la perspective de cette mise en cause du statut collectif, les Directions et les Organisations Syndicales ont engagé des discussions afin d'organiser un statut collectif harmonisé au sein de l'entité fusionnée et de maintenir les montants des primes des agents publics transférés à Morbihan Habitat dans le respect des plafonds imposés par les textes réglementaires aux agents de la Fonction Publique Territoriale et précisés dans la délibération du Conseil d'administration de Bretagne Sud Habitat, office d'accueil, du 19 octobre 2022.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide le maintien des niveaux de RIFSEEP des agents publics de Vannes Golfe Habitat et de Lorient Habitat transférés à l'office fusionné Morbihan Habitat.

